

de janvier 1967. Le 29 mai 1967, à la suite d'essais effectués au puits n° 4, le service d'eau s'est révéilé satisfaisant pour tous les besoins futurs.

LA PROVINCE DE QUÉBEC—RECETTES PERÇUES
ET DÉPENSES AFFECTÉES PAR LE
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question n° 215—M. Allard:

1. Tenant compte, entre Ottawa et Québec, de tous les revenus reçus par Ottawa (y compris les taxes directes, les taxes indirectes et autres revenus) et de toutes les dépenses dirigées vers Québec (y compris les subventions conditionnelles et inconditionnelles aux institutions et aux particuliers et toute dépense gouvernementale effectuée par les Travaux publics ou par d'autres organismes du gouvernement ou par les sociétés de la Couronne fédérale dans cette province), pour l'exercice financier 1965-1966, combien Ottawa a-t-il versé de plus ou de moins qu'il a reçu dans ladite province en se servant toujours du même critère de calcul, soit la destination du dollar et non pas le pourcentage que la population d'une province représente sur la population totale du Canada?

2. Quels sont les tableaux comparatifs pour chaque province?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1 et 2. Il n'est pas possible de donner une réponse exacte à cette question pour le moment, car nous ne disposons ni des renseignements ni du personnel spécialisé nécessaires pour entreprendre les importants travaux de recherche qu'exige l'objet de cette demande.

LE NOM OFFICIEL DU LAC PRÈS DE
KINGSMERE (P.Q.)

Question n° 254—M. Isabelle:

Le nom officiel du lac situé près de Kingsmere dans le comté de Gatineau est-il Mousseau ou Harrington?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La Commission géographique du Canada a ratifié en 1931 l'emploi du nom Harrington Lake, alors qu'il était question de choisir des noms pour une carte de la région en cause: Il n'existait pas de controverse à l'époque parce que le nom Harrington se trouvait sur toutes les cartes étudiées.

En 1951, un article de l'*Ottawa Journal* soutenant que le nom lac Mousseau serait historiquement plus approprié incita la Commission canadienne des noms géographiques, qui a précédé le Comité permanent des noms géographiques actuel, à effectuer une enquête. On étudia la question avec beaucoup plus de soin qu'en 1931. On s'aperçut que le nom Harrington apparaissait sur plusieurs cartes et plans et qu'on le retraçait jusqu'en 1850 sur un plan de la région préparé par un arpenteur. Il semble que cet arpenteur ait utilisé

le nom Harrington après que le lot 19, du 6^e rang de Hull, à quelque six milles au sud du lac, eut été accordé à Joseph Harrington, les preuves à l'appui venant des Archives publiques du Canada. D'autres preuves ont confirmé que la famille Harrington a occupé l'endroit jusque dans la seconde moitié du siècle. On a reçu des lettres des habitants de la région, surtout des villégiateurs, appuyant le nom Harrington.

D'autres appuyaient aussi fortement le nom «Lac Mousseau», en disant que Louis Mousseau s'était établi sur les rives du lac en 1867 et que ses descendants avaient conservé les titres au moins jusqu'en 1905, et que la plupart des gens connaissaient le lac sous ce nom depuis 50 ou 60 ans.

Après avoir étudié toutes les preuves et les déclarations, la Commission décida, en 1951, de conserver le nom Harrington. Elle fonda sa décision sur le fait que le nom était déjà utilisé depuis longtemps sur les cartes et les plans et qu'il était manifeste que son usage local était répandu.

Le Bill C-64, 1959 modifiant la loi sur la résidence du premier ministre désigne le lac sous le nom de Harrington Lake (Lac Mousseau) dans le texte anglais et Lac Mousseau (Harrington Lake) dans le texte français.

On a envoyé, le 5 septembre 1962, un brouillon de la carte topographique 31 G/12d publiée par notre ministère, à Québec pour fins de vérification des noms. Nous avons reçu le 18 décembre une lettre du secrétaire de la Commission géographique du Québec disant que le ministre des Terres et Forêts du Québec avait approuvé le nom Lac Mousseau (Lac Harrington). Le Comité permanent canadien des noms géographiques a ratifié le nom qui est maintenant le nom officiel du lac.

*LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AUX ORGANISMES DE TEMPÉRANCE

Question n° 277—M. Mather:

Quel a été, pour l'année 1966, le montant des contributions fédérales aux organismes d'antialcooliques ou de tempérance?

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, voici le réponse à cette question: Dépenses pour les subventions au bien-être, 1966-1967: Prince Edward Island Half-way House, Centre de traitement pour alcooliques, \$25,000; Territoires du Nord-Ouest—Régime des services de bien-être: Programme d'enseignement sur l'alcool, \$8,536; Territoire du Yukon—Régime des services de bien-être: Conseiller en matière d'alcoolisme, \$6,101; Total \$39,637.